



Décision du Président

Demande de subventions

AIDE AU FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ANNEE 2023 ET 2024

VU l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT,

VU la délibération N°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président.

Le dossier présenté ci après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de la Région et de l'agence de l'Eau au financement du poste de chargé de mission - Plan de Gestion de la Ressource en Eau, tel que précisé ci-dessous :

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
REGION	10%	10 815.83 €
AGENCE DE L EAU	70%	75 710.78 €
TOTAL FINANCEMENTS		86 526.61 €
AUTOFINANCEMENT	20%	21 631.65 €
TOTAL OPERATION	100%	108 158.26 €

* simulation du salaire brut + cotisations sur 2022

- s'engage à inscrire au budget 2023 et 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 066-200087286-20220915-202247-DE



Publié le 23/09/2022

Fait à Perpignan, le 15/09/2022

